



Affichage d'une provenance multiple

Par **Youkizazou**, le 13/11/2013 à 17:00

Bonjour

Je crois que la réglementation impose l'étiquetage ou l'affichage de la provenance des fruits et légumes aux étalages.

Alors la réglementation est-elle respectée lorsque bien souvent il n'y a pas d'étiquetage et que nous lisons aux étalages de nos hypermarchés par exemple :

"Ananas - Costa-Rica ou Côte d'Ivoire" ou

"Avocats - Pérou ou Afrique du Sud" puisque le "ou" nous empêche de savoir précisément ?

Si ce n'est pas le cas, comment procéder pour faire respecter la réglementation ? Ce type d'affichage a-t-il déjà donné lieu au déclenchement d'une procédure ?

Merci.

YZ